

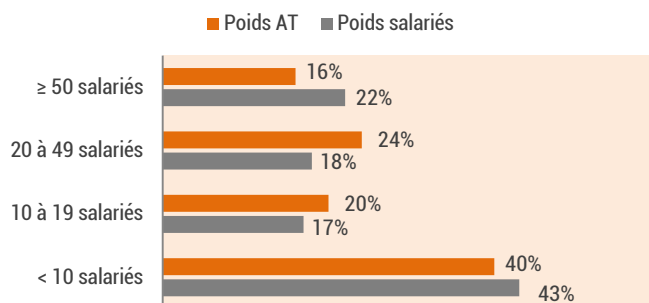
Fiche Sinistralité 2013 – maçonnerie carrelage



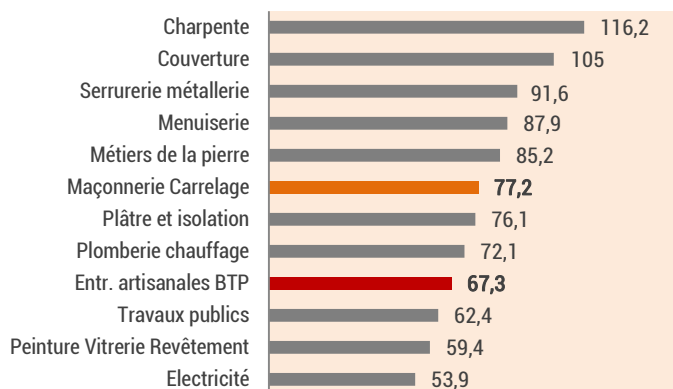
ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Salariés	210 677	207 301 ↘	200 653 ↘
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	18 369	16 881 ↘	15 495 ↘
Décès	18	17 ↘	24 ↗
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	1 462	1 432 ↘	1 367 ↘
Journées perdues	1 268 542	1 218 322 ↘	1 187 595 ↘

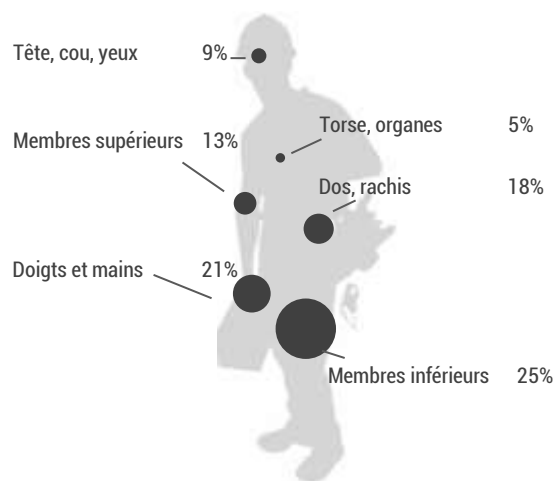
Répartition des accidents de travail par taille d'entreprise



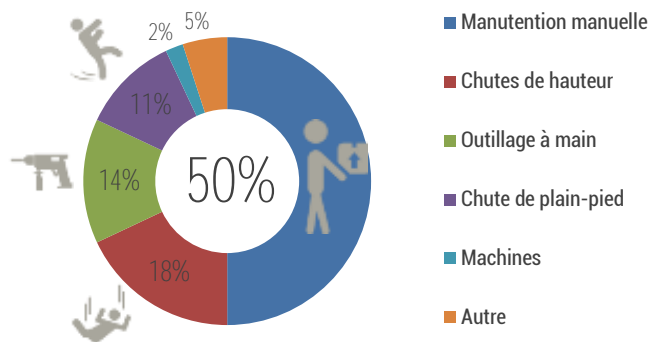
Accidentologie selon l'activité (IF)



Siège des lésions



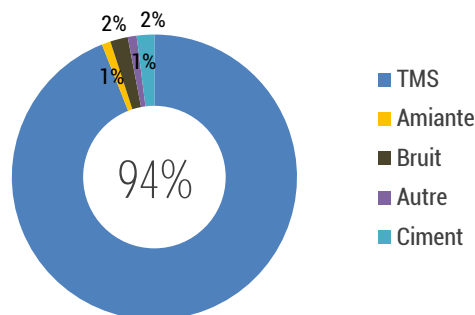
Cause des accidents



MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Maladies Prof.	1 046	1 029 ↘	1 029 →
Nouvelles IP	557	574 ↗	570 ↘
Décès	1	1 →	6 ↗

Répartition des MP par catégorie



ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Accidents trajet	827	733 ↘	637 ↘
Nouvelles IP	71	61 ↘	66 ↗
Décès	5	4 ↘	4 →



98 jours

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2013.

Source : CNAMTS



1 salarié maçon carrelleur sur 13 victime d'AT en 2013



1 accident toutes les 7 min
Jours ouvrés, heures travaillées

La sinistralité dans les entreprises artisanales de Maçonnerie carrelage

Note méthodologique

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2013 dans les entreprises artisanales de maçonnerie-carrelage (établissements de moins de 20 salariés). Sont comptabilisés les sinistres AT-MP ayant entraîné une première indemnisation en espèces pour arrêt de travail, d'au moins 24 heures, pour incapacité permanente et/ou décès. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAMTS.



Périmètre
Maçonnerie-Carrelage



cible
**Salariés des entreprises
artisanales**



période
Année 2013

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de maçonnerie-carrelage pour identifier ses spécificités et engager des actions de prévention plus ciblées.

Indicateurs

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Définitions

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de maçonnerie-carrelage sont associées aux codes NAF suivants : 4120A, 4120B, 4311Z, 4399B et 4399C.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.